

MARQUIXANES



Budget primitif 2016

Question 8

BUDGET 2016

TABLEAU 1

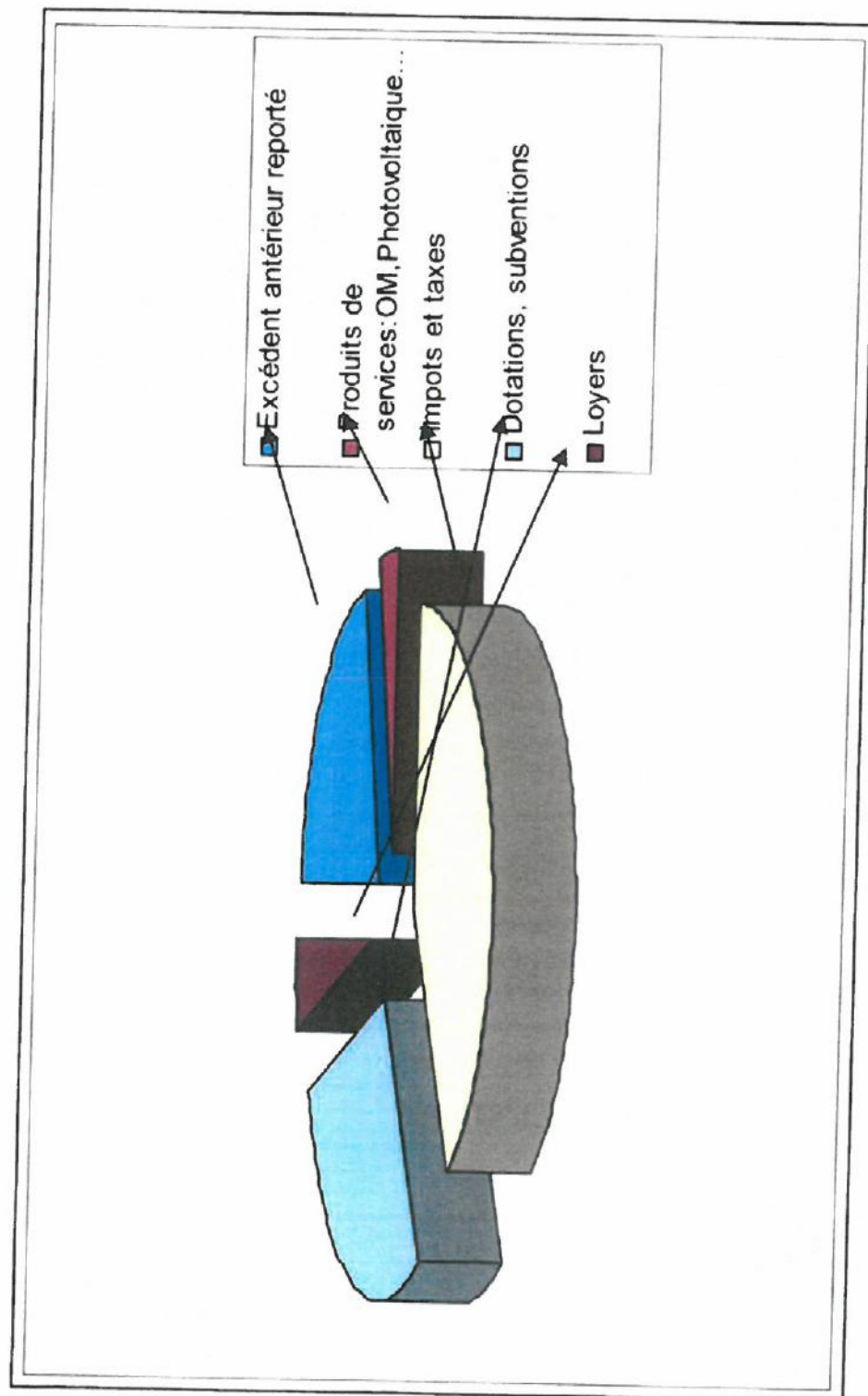
RECETTES	BUDGET 2015	RECETTES REALISEES	RECETTES 2016	DEPENSES	BUDGET 2015	DEPENSES REALISEES	DEPENSES 2016
EXCEDENTS ANTERIEURS							
REPORTES: affectés au fonctionnement	46 783,00		109 650,00	CHARGES A CARACTERE GENERAL: DONT entretien, électricité	116 568,00	122 837,81	127 284,00
DIVERSES RECETTES LIEES A L'EXERCICE:	1 592,00	4 027,15		assurances des biens et immeubles	23 000,00	26 475,07	
rembours sur congés de maladie	190,00			doc officielle et administration	33 656,00	36 732,51	
travaux en régie	1 402,00	2 625,27		copieurs, Kangoo, terrain SNCF	14 000,00	13 988,66	
		1 401,88		honoraires et contentieux	2 657,00	2 661,61	
PRODUITS DE SERVICES	8 797,00	13 786,86		13 500,00	13 500,00	13 034,86	
photocopies	457,00			7 450,00	7 450,00	7 511,12	
Subv fonds d'amorçage: Rythmes	2 790,00	4 449,46		6 865,00	6 865,00	5 498,74	
Revers ERDF Photovoltaïque	4 400,00	4 049,34		7 040,00	7 040,00	8 736,87	
Revers CCCC mise à dispo ATSEM		3 573,13		8 400,00	8 400,00	8 198,37	
Revers des OM des locataires		1 454,93					
IMPOTS ET TAXES	201 124,00	258 970,14		CHARGES DE PERSONNEL	202 885,00	200 059,87	205 612,00
T d'habitations et foncières	186 124,00	192 625,00		DONT: salaires	134 100,00	132 544,25	
Attribution de compensation CCVC		35 100,76		assurances, URSSAF, ASSEDIC,	68 785,00	67 515,62	
Fonds péréquation intercomm		13 791,00					
Reversement taxes électricité	15 000,00	17 453,38		DEPENSES DIVERSES EXCEPTION	28 930,00	3 592,42	84 613,00
				Dep imprévues non affectées	17 909,00	0,00	8 124,00
				opération d'ordre	484,00	484,00	484,00
				Virement à la section investissement	10 537,00		72 896,00
				Attribution compensation: enfance			
				jeunesse versés à la CCCC		3 108,42	3 109,00
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	154 115,00	170 602,83		CHARGES DE GESTION COURANTE	77 164,00	71 060,24	74 805,00
DGF	57 146,00	57 146,00		syndicats intercommunaux, TV	32 859,00	32 464,13	32 413,00
solidarité rurale	16 535,00	16 535,00		Pays d'Art, Synd Voirie, Syndic Mix			
Dotat de péréquation et élus	25 419,00	25 419,00		Rous Conflent solde enfanc jeunesse			
Subv pour CAE et agent postal	17 477,00	17 527,64		Indemnités et cotisations	22 900,00	22 825,83	21 181,00
Dotat compensat exo taxes	17 278,00	17 271,00		Associations diverses, action sociale	3 100,00	3 100,00	2 800,00
Dot départementale, fonds d'amor	20 260,00	21 704,19		Caisse des écoles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Subv révision du POS		15 000,00		Service incendie	7 671,00	7 670,28	7 747,00
				Admission en Non Valeur	5 634,00	0,00	5 634,00
AUTRES RECETTES	29 180,00	29 045,81		CHARGES FINANCIERES	16 044,00	15 162,28	33 026,00
loyers, location d'emplacements				salle des fêtes groupe scolaire	14 044,00	14 882,28	15 964,00
				amendes fiscales	2 000,00	280,00	2 300,00
				provision pour risque: Loyers impayé années antérieures			14 762,00
TOTAL GENERAL RECETTES	441 591,00	476 432,79	525 340,00	TOTAL GENERAL DEPENSES	441 591,00	412 712,62	525 340,00

TABLEAU 2

Commune de Marquixanes

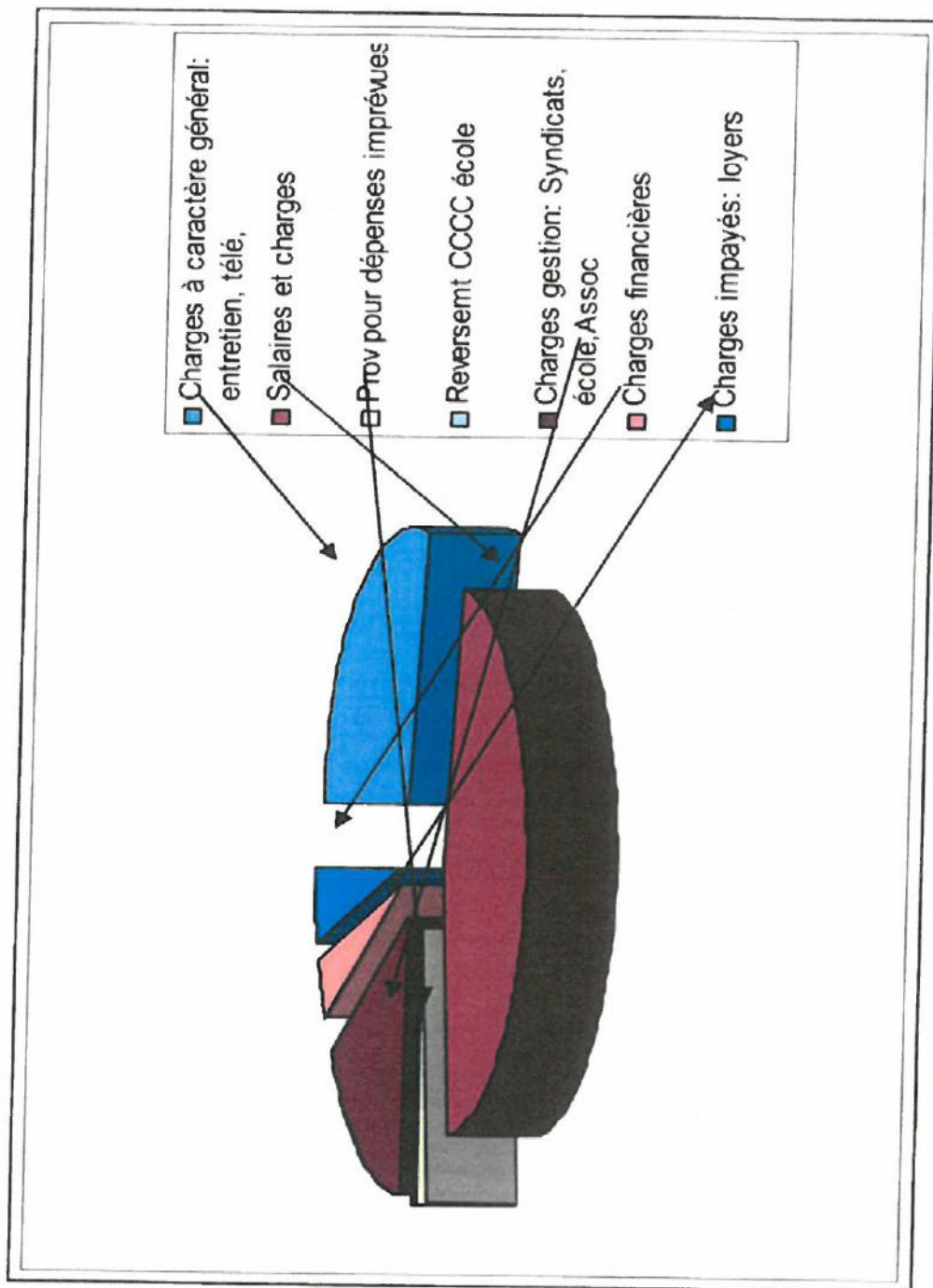
Recettes

Répartition du budget de fonctionnement 2016



dépenses de
Fonctionnement Budget 2016

TABLEAU 3



9-Vote compte administratif 2015 caisse des écoles.

Monsieur Mir Jean-François est désigné Président de séance et expose la présentation du compte administratif 2015 de la caisse des écoles.

Madame Aubert dit que l'Association Marquixamuse a fait un don à l'école.

Madame le Maire répond que la Mairie n'a pas de regard sur le budget de l'école, le domaine pédagogique appartenant aux Professeurs d'école, et ajoute que les enfants de l'école primaire ont été à l'espace aquatique de Vernet Les Bains. Elle indique que l'école projette de faire un petit voyage au mémorial de Rivesaltes.

<i>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CAISSE DES ECOLES</i>

Le conseil Municipal élit MIR Jean-François président de séance.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

<i>Prévues</i>	<i>6 972.00</i>	<i>réalisées</i>	<i>4 024.19</i>
-----------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

Recettes

<i>Prévues</i>	<i>5 000.00</i>
-----------------------	------------------------

<i>Excédent N-1</i>	<i>1 972.00</i>
----------------------------	------------------------

<i>Total</i>	<i>6 972.00</i>	<i>réalisées</i>	<i>5 000.00</i>
---------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

<i>Excédent de l'exercice</i>	<i>+ 975.81</i>
--------------------------------------	------------------------

<i>Excédent N-1</i>	<i>+ 1 972.86</i>
----------------------------	--------------------------

<i>Excédent de clôture au 31/12/2015</i>	<i>+ 2 948.67</i>
---	--------------------------

Madame Anne-Marie CANAL se retire pour le vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 de la caisse des écoles.

10-Approbation compte de gestion 2015 caisse des écoles.

Madame le Maire informe qu'il y a lieu approuver le compte de gestion 2015 de la caisse des écoles élaboré par Monsieur SALGUERO receveur.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 CAISSE DES ECOLES

De Monsieur Emmanuel SALGUERO, Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- Vote budget primitif 2016 caisse des écoles.

Madame le Maire présente le budget 2016 de la caisse des écoles.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2016 CAISSE DES ECOLES

Madame le Maire présente le budget 2016 de la caisse des écoles.

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>7 948.00</i>
<i>Recettes</i>	<i>5 000.00</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>2 948.00</i>
<i>TOTAL RECETTES</i>	<i>7 948.00</i>

Le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité.

12 - Modification des statuts du SI télévision.

Madame le Maire indique compte tenu des problèmes de quorum, il y a lieu de modifier la composition du Comité Syndical, et de désigner un délégué titulaire et un suppléant appelé à siéger en l'absence du titulaire au sein de ce comité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Tahiri Naziha déléguée titulaire et Monsieur Vanelle Jacques délégué suppléant.

<i>MODIFICATIONS STATUTS SI DE TELEVISION</i>
--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts du Syndicat Intercommunal de télévision du Conflent ont été adoptés par arrêté préfectoral du 16 mai 1962, et que le Syndicat exerce aux lieux et place des communes membres.

Indique que compte tenu des problèmes de quorum, il y a lieu de modifier la composition du comité syndical et en particulier l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 mai 1962 portant création du syndicat – alinéa 3.

Qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un suppléant appelé à siéger en l'absence du titulaire au sein du comité syndical.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE la modification de la composition du comité syndical en particulier l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16 mai 1962 portant création du syndicat -alinéa 3.

DESIGNE Madame TAHIRI Naziha déléguée titulaire et Monsieur VANELLE Jacques délégué suppléant.

13-Acquisitions foncières.

Madame le Maire informe que Monsieur Paul Dorandeu a sollicité la commune pour un éventuel achat de ses parcelles B 302 – B 303 – B 304 et B 928 lui appartenant et situées dans la zone NC au lieu-dit Oulibeils. Ces parcelles ont été déclarée zone inondable par la DDTM. Elle dit après consultation des Domaines de France l'estimation s'élève à 3 094.00 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles d'une contenance totale de 12 365 m2 pour un montant de 3 500.00 € proposé par Monsieur Paul Dorandeu dans l'intention future de prévoir un aménagement à caractère de loisirs : bancs, tables, barbecue.

ACQUISITIONS FONCIERES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la zone NC est déclarée zone inondable par la DDTM.

Monsieur Paul DORANDEU a sollicité la commune pour un éventuel achat des parcelles. B 302 – B 303 – B 304 et B 928 lui appartenant et situées dans cette zone. La commune serait acheteuse dans l'intention future de prévoir un aménagement à caractère de loisirs : bancs, tables, barbecue.

Après consultation des domaines de France l'estimation s'élève à 3 094.00 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles d'une contenance totale de 12 365 m2 pour un montant de 3 500.00 € proposé par Monsieur Paul DORANDEU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

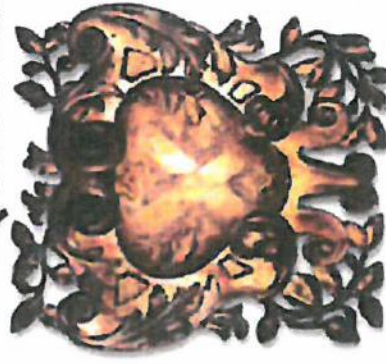
APPROUVE l'acquisition des parcelles B 302 – B 303 – B 304 et B 928 appartenant à Monsieur Paul DORANDEU pour un montant de 3 500.00 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

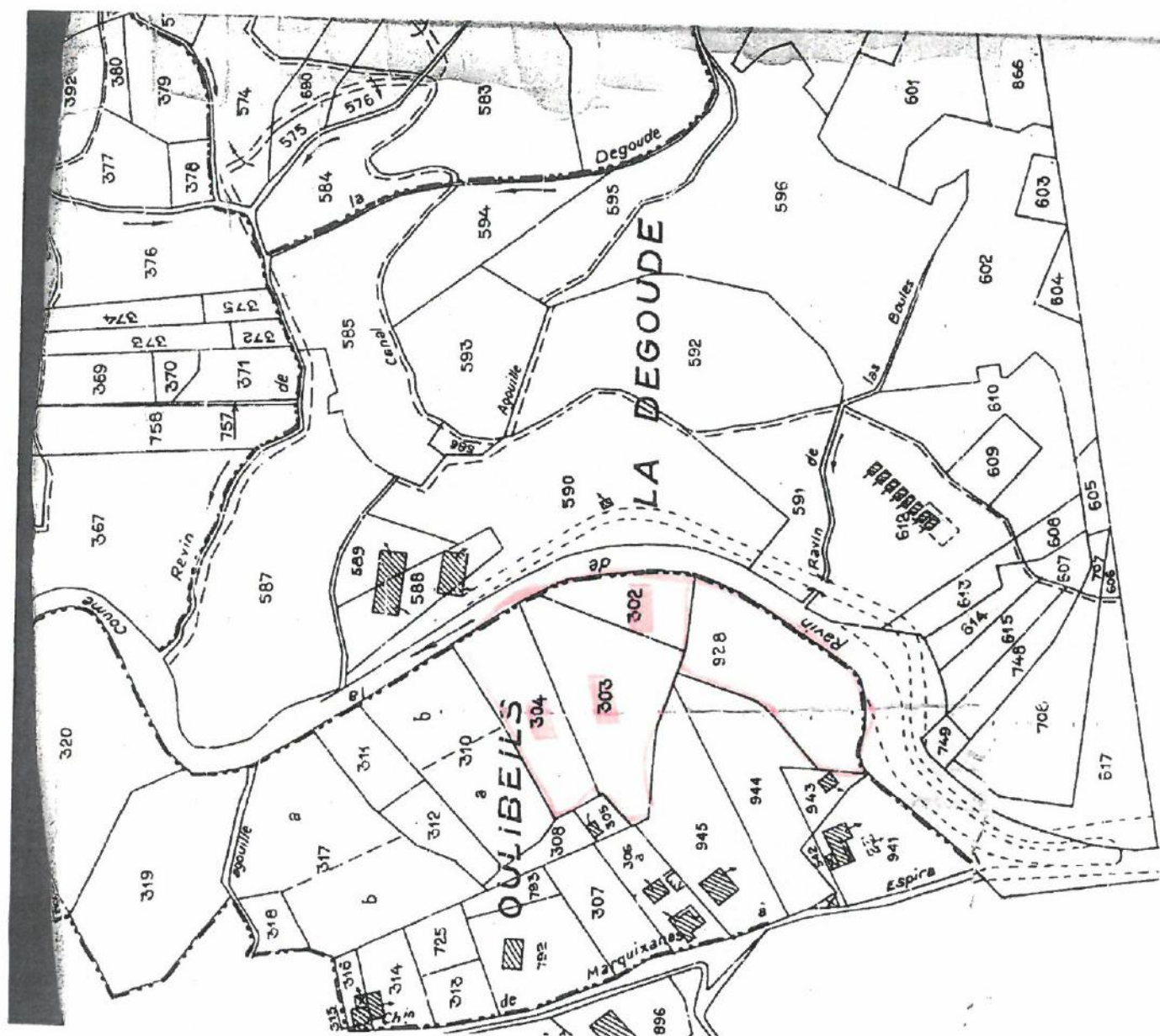
DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2016.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces relatives à cette affaire en l'étude de Maître MARTY Notaire à Vinça.

MARQUIXANES



Acquisitions foncières Aux Oulibeils





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE FRANCE DOMAINE

BRIGADE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES

Immeuble la Big Boas

4, Boulevard Kennedy

B.P. 80219

95002 PERPIGNAN CEDEX

Tél : 04 68 08 10 20

Fax : 04 68 08 10 30

Affaire suivie par Christophe QUINTA.

Tél : 04 68 08 10 28

Courriel : christophe.quinta@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Acquisition de droits réels immobiliers.

Viré : Lettre du 12/11/2015.

NIRéf : 2015-103 V 1404.

PERPIGNAN LE 18 novembre 2015.

Madame le Maire,

Par courrier cité en référence, vous avez demandé un avis sur la valeur vénale actuelle des parcelles situées à MARQUIXANES cadastrées en section B n° 302,303,304, que vous souhaitez acquérir.

Il s'agit de parcelles en nature de terres partiellement boisées, sises lieudit Oulibcils, en zone NC du POS, et inondable du PPRN d'une contenance totale de 7 910 m².

Il résulte de l'enquête à laquelle mon service vient de procéder que la valeur vénale actuelle de ces biens immobiliers peut être fixée à 1 980 €.

Cet avis vous est délivré à titre officieux.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques
Et par délégation l'inspecteur des Finances Publiques
Christophe QUINTA

Madame le Maire

Mairie

66500 MARQUIXANES